

# L'état qualitatif des masses d'eau souterraines : les micropolluants organiques

voir aussi : [les nitrates](#)  
[les pesticides](#)

L'état chimique d'une masse d'eau souterraine est considéré comme bon dès lors que :

- \* les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes définies par arrêté du ministère chargé de l'environnement,
- \* les concentrations en polluants dues aux activités humaines n'empêchent pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface alimentées par cette masse d'eau souterraine,
- \* il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

La commission européenne finalise actuellement une directive fille sur les eaux souterraines qui fixera les paramètres à considérer dans la description du bon état chimique, les seuils correspondants et les méthodes d'évaluation portant sur les paramètres suivants : conductivité, chlorures, sulfates, nitrates, ammonium, pesticides, trichloréthylène, tétrachloréthylène, arsenic, cadmium, plomb, et mercure.

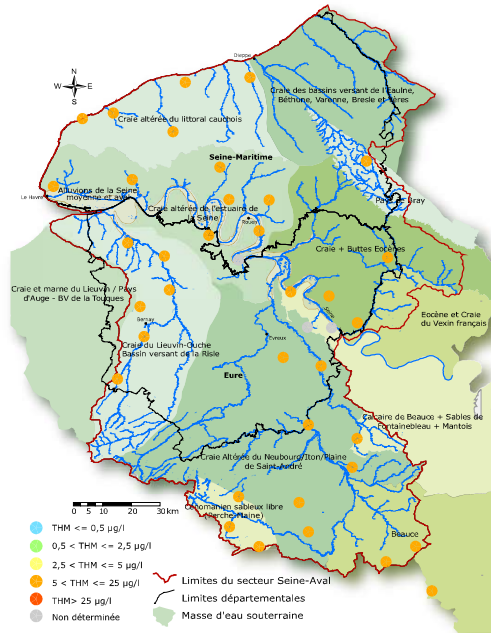
Ces paramètres sont analysés régulièrement pour chaque masse d'eau. Cependant le suivi de toutes les molécules des 33 substances prioritaires n'est pas obligatoire pour les masses d'eau souterraines. Seules celles qui sont susceptibles d'être présentes doivent être analysées.

Afin d'intégrer les problématiques de pollutions urbaine et industrielle, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques et Organo-Halogènes Volatils sont également analysées en complément de la liste proposée par le projet de la Directive fille.

Les seuils proposés pour ces molécules sont définis au regard des normes d'eau potable et des seuils utilisés par le Système d'Évaluation Qualité des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable.

\* Carte susceptible d'être modifiée d'ici 2009 (publication du SDAGE et du programme du mesures)

## Etat des OVH en 2004 sur le secteur Seine-Aval



THM = Trihalométhanes

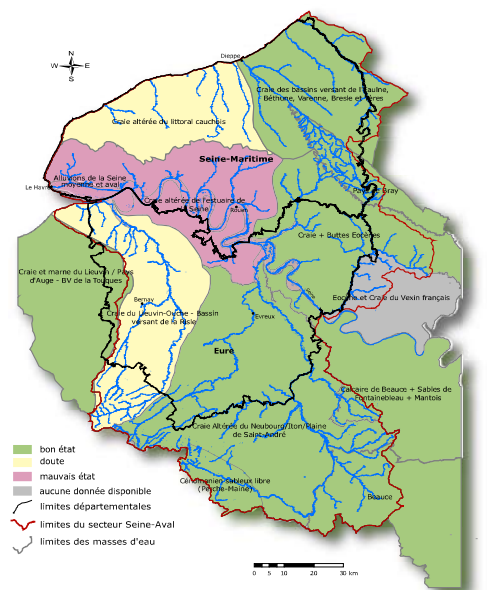
## L'état chimique en 2015 vis à vis des OVH \*



## Etat des HAP en 2004 sur le secteur Seine-Aval



## L'état chimique en 2015 vis à vis des HAP \*



Si plus de 20% des points de mesures dépassent l'un ou l'autre des seuils, la masse est déclassée comme risquant ne pas atteindre le bon état chimique en 2015.

La projection faite sur les cartes ci-dessus s'explique par la répartition des villes et industries. Les masses d'eau les moins susceptibles de parvenir au bon état chimique sont celles qui supportent les densités humaines et industrielles les plus importantes. La présence de grandes agglomérations et leurs activités dans la vallée de la Seine rendent les masses d'eau associées plus vulnérables.